

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 38
SÉANCE DU 15 MAI 2025**

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 15 MAI 2025

Le jeudi 15 mai 2025 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 7 mai 2025, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mrs POISSON, TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mme LECHAT, Mr PELLOQUIN, Mme OZILLE, Mrs LEROUX, MORIN, BEUCHER, POIRIER, Mmes PINÇON, LECOURT, MELOT-RAYNAL, Mrs PERRIER, BOURÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CORMIER pouvoir à Madame LECHAT
Monsieur LUCAS pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Madame CHOPIN pouvoir à Madame OZILLE
Madame LEFEUVRE pouvoir à Madame LE RIDOU
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur TRIQUET
Madame DUVAL pouvoir à Madame LECOURT
Madame MILLE pouvoir à Monsieur PERRIER
Monsieur PERTHUÉ pouvoir à Monsieur BOURÉ

Absents excusés : Messieurs BENOIST-PIGNÉ et Madame PARIS-RIAUTÉ

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour : « Demande de subvention ARS : extension de la maison de santé » ; adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 21/03/2025 ET LE 15/05/2025

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : convention de mise à disposition d'un équipement sportif à l'ensemble scolaire Saint Jean-Baptiste de la Salle du 13/03/2025 au 23/06/2025 pour un prix de 1500 €.
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
 - Concession n°941 – Renouvellement – 50 ans – 487.39 €
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
20/03/2025	AH 0167	170 000 €	Renonciation
21/03/2025	ZD 0250	265 000 €	Renonciation
29/03/2025	ZE 0101	260 000 €	Renonciation
07/04/2025	AC 0298	153 000 €	Renonciation
08/04/2025	AE 0041	178 000 €	Renonciation
18/04/2025	AC 0369	175 000 €	Renonciation
18/04/2025	AH 0070	362 000 €	Renonciation
07/05/2025	AC 0287	190 000 €	Renonciation
07/05/2025	AK 0160	299 000 €	Renonciation
07/05/2025	AH 0216 & AH 0240	240 500 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant
16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant
17. Lignes de trésorerie : néant
18. Renouvellement adhésion aux associations : néant
19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Monsieur POISSON : le collège de la Salle est en travaux et ne peut pas utiliser sa salle de sports qui sert actuellement à la restauration. Il nous a donc

sollicité pour pouvoir utiliser nos salles, d'où cette convention. Il n'y a pas de chauffage ni d'utilisation des douches.

COMMUNE DE BONCHAMP-LES-LAVAL

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX

ANNÉE 2024

Nom et Prénom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour...)	Avantages en nature (Véhicule, logement...)
Mr POISSON Gwénaél	24169,80 €	Néant	Néant
Mme CORMIER Josiane	10358,52 €	Néant	Néant
Mr TRIQUET Michel	10358,52 €	15,00 €	Néant
Mme LE RIDOU Fabienne	10358,52 €	Néant	Néant
Mr COIGNARD Jean-Marc	10358,52 €	14,80 €	Néant
Mme LECHAT Janick	10358,52 €	Néant	Néant
Mr PELLOQUIN Jacques	10358,52 €	Néant	Néant
Mme OZILLE Isabelle	10358,52 €	Néant	Néant
Mr LEROUX Jérémy	912,07 €	Néant	Néant
Mr LUCAS Jean-Jacques	443,88 €	Néant	Néant
Mme CHOPIN Patricia	443,88 €	Néant	Néant
Mme LEFEUVRE Isabelle	443,88 €	Néant	Néant
Mr BENOIST Régis	443,88 €	Néant	Néant
Mr PIGNÉ Pascal	9670,00 €	Néant	Néant
Mme PARIS Isabelle	443,88 €	Néant	Néant
Mr MORIN Gérard	36,99 €	Néant	Néant
Mr BEUCHER Laurent	443,88 €	Néant	Néant
Mr POIRIER Franck	443,88 €	Néant	Néant
Mme PINÇON Nathalie	443,88 €	Néant	Néant
Mme RIAUTÉ Marlène	443,88 €	Néant	Néant
Mr LALLEMAND Damien	443,88 €	Néant	Néant
Mme LECOURT Rachèle	443,88 €	Néant	Néant
Mme DUVAL Karine	443,88 €	Néant	Néant
Mme MELOT-RAYNAL Valérie	443,88 €	Néant	Néant

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX
ANNÉE 2024

Nom et Prénom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour...)	Avantages en nature (Véhicule, logement...,)
Mr PERRIER Michel	443,88 €	Néant	Néant
Mme MILLE Anne-Marie	443,88 €	Néant	Néant
Mr BOURÉ Jonathan	443,88 €	Néant	Néant
Mr PERTHUÉ Matthieu	443,88 €	Néant	Néant

Indemnité de gardiennage de l'église – année 2025

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Conformément aux circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011, la préfecture nous a notifié que le plafond pour le gardiennage de l'église demeure en 2025 celui fixé pour 2024, soit 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Il vous est proposé :

- de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2025 à 503,42 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : il s'agit d'une délibération habituelle et le versement de l'indemnité est fait à la paroisse.

Dénomination de rues : « rue des Chateliers » et « impasse des Barbés »

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux de réseaux Très Haut Débit (THD), il est nécessaire d'identifier des lieux-dits plus précisément afin d'en garantir le raccordement.

En effet, les opérateurs commerciaux rencontrent des problèmes pour identifier correctement l'habitation d'un client potentiel :

- adresse postale pas suffisante pour identifier sans ambiguïté un seul bâtiment,
- protocoles opérateurs actuels pas adaptés.

Il vous est proposé :

- D'attribuer le nom de « rue des Chateliers » au lieudit « Les Chateliers » et « impasse des Barbés » au lieudit « les Barbés » et numéroter chacune des habitations,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public Place de l'Eglise, rue du Maine

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
52 000 €	13 000 €	3 120 €	42 120 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	42 120 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
--	----------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : dans la continuité des études que nous avons menées pour l'éclairage aussi bien de la façade parvis que de l'arrière des

bâtiments Procivis, nous avons entériné l'ensemble des éclairages qui vont être installés. Dans ce cadre, nous devons passer par Territoire d'énergie Mayenne car ce sont eux qui gèrent l'éclairage public sur la commune. Cette délibération permettra d'engager la commande des matériels à installer.

Monsieur MORIN : quelle est l'entreprise retenue ?

Monsieur PELLOQUIN : il s'agit de l'entreprise ERS qui a le marché sur la commune de Bonchamp, nous n'avons pas le choix.

Monsieur POISSON : quel est le délai ?

Monsieur PELLOQUIN : 12 semaines de livraison mais avec une pose début septembre, compte-tenu des vacances. Les mâts seront de même nature que ceux de la rue du Maine.

Fonds de concours Laval Agglomération 2024-2026
Requalification quartier des fleurs

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Par délibération du 21 mars 2024, le conseil municipal a approuvé la demande de financement dans le cadre du fonds de concours de Laval Agglomération 2024-2026 pour l'opération « aménagement cyclable – sécurisation RD57 ».

L'opération de rénovation du quartier des fleurs venant d'être engagée, il vous est proposé de flécher l'ensemble de l'enveloppe attribuée à la commune s'élevant au montant de 78 434 €.

Plan de financement

Dépenses :	travaux	777 722 € HT
Recettes :	Fonds de concours	78 434 €
	Contrat de territoire CD 53	113 256 €
	Autofinancement	586 032 €

	TOTAL	777 722 €

Calendrier :

- Début des travaux : avril 2025
- Fin des travaux : novembre 2025

Il vous est proposé :

- De solliciter le fonds de concours de Laval Agglomération 2024-2026 pour un montant de 78 434 € et d'approuver le plan de financement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : les travaux d'assainissent sont achevés depuis un mois et Eurovia a commencé dans la foulée.

Monsieur TRIQUET : la demande a été examinée en commission Ressources hier sans observation.

Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire dotation communale – Requalification quartier des fleurs

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5 € par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 94 380 € au minimum et 113 256 € au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Le programme a pour objet la rénovation de la voirie et des espaces paysagers d'un vieux quartier de la commune de Bonchamp et plus particulièrement sur la requalification de plusieurs placettes et voiries avec un accent mis sur la végétalisation des espaces et la gestion des eaux pluviales par infiltration.

Les lignes directrices sont les suivantes :

- Augmentation des surfaces perméables
- Gestion des eaux pluviales par infiltration dans la mesure du possible
- Création de noues végétalisées
- Abandon des trottoirs
- Mise en place d'une circulation à sens unique sur les placettes
- Réfection de toutes les voiries
- Pas d'aménagement d'aire de jeu pour enfants au niveau des placettes

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Début des travaux : avril 2025

Fin des travaux : novembre 2025

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques ↓	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Adaptation au changement climatique	Création de noues végétalisées
Gestion de la ressource en eau	Gestion des eaux pluviales par infiltration Augmentation des surfaces perméables

4 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Travaux	777 722
Total des dépenses	777 722

TOTAL HT 777 722 €
TVA (20 %) 155 544,20 €
TOTAL TTC 933 266,40 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Contrats de territoire)	113 256
Fonds de concours Laval Agglo	78 434
Fonds propres de la commune	586 032
TOTAL	777 722

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 113 256 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention : Contrat de territoire – Volet habitat
Résidence les Rosiers

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Depuis 2016, le Conseil Départemental de la Mayenne a initié une nouvelle relation contractuelle avec les EPCI et les communes, se traduisant par une première période de contractualisation de 2016 à 2021, étendue à 2022, puis une deuxième période de 2023 à 2028.

La nouvelle politique contractuelle 2023-2028 repose sur trois piliers pour un montant total de plus de 218 millions d'euros à l'échelle du département.

Laval Agglomération a contractualisé avec le CD 53 pour un montant de 5,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent les montants des axes sectoriels dont 2,3 millions d'euros pour l'habitat.

En concordance avec les objectifs du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PD2H), cette dotation finance trois volets dont les travaux de réhabilitation.

La commune, propriétaire des bâtiments de la résidence autonomie Les Rosiers souhaite engager des travaux de rénovation énergétique afin de réduire les consommations et d'améliorer le confort des usagers.

Les travaux de rénovation concerneront à la fois l'enveloppe, les équipements techniques, dans un objectif de performances (énergétique, carbone...) mais aussi l'amélioration des conditions d'exploitation et l'augmentation du niveau de confort des usagers.

L'enveloppe mobilisable pour Bonchamp est plafonnée à 100 000 €.

Dépenses :

Maîtrise d'œuvre	70 000 €HT
Travaux	<u>1 498 500 €HT</u>
TOTAL	1 568 500 €HT

Recettes :

Caisse d'assurance retraite CARSAT	361 831 €
Contrat de Territoire - volet habitat	100 000 €
Plan May'Ainés 2	100 000 €
Autofinancement	1 006 669 €
TOTAL	<u>1 568 500 €</u>

Il vous est proposé :

- D'approuver la demande de financement de ce projet dans le cadre du contrat de territoire – Volet Habitat
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Approbation du Compte Administratif 2024

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, soumet à l’approbation du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2024. Il est précisé que ce document a déjà fait l’objet d’un premier examen par la Commission des Finances.

	Résultat de la clôture de l'exercice précédent (2023)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2024)	Résultat de clôture (2024)
<u>Budget principal</u>				
Investissement	942 912,57		- 649 402,28	293 510,29
Fonctionnement	1 463 993,77	88 442,97	638 896,59	2 014 447,39
TOTAL	2 406 906,34	88 442,97	- 10 505,69	2 307 957,68

Adopté à l’unanimité des membres présents ou représentés.

Présentation du compte administratif par Michel TRIQUET

COMPTE ADMINISTRATIF 2024



Compte Administratif 2024

Exécution du budget

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
Section de Fonctionnement	6 354 817 €	6 993 714 €	638 896 €
Section d'Investissement	1 734 174 €	1 084 772 €	- 649 402 €

Compte Administratif 2024

Exécution budget avec RAR inclus

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
Section de Fonctionnement	6 354 817 €	6 993 714 €	638 896 €
Section d'Investissement	2 583 774 €	1 159 672 €	- 1 424 102 €

FAITS MARQUANTS 2024 RECETTES

- Recettes :

- Les recettes fiscales évoluent de 4,55% alors que la réévaluation des bases valeurs locatives était de 3,8%, d'où une évolution intéressante des bases.
- Les droits de mutation n'ont diminué que de 11 k€, c'est une moindre baisse que celle attendue.
- Les dotations se sont maintenues, malgré une baisse du FCTVA
- Les ventes de services ont progressé de 2,55%
- Les autres produits incluent la régularisation de facturation EDF à hauteur de 74k€, des remboursements de droit d'auteur 2023 pour 11ke.

- Cessions actifs : Néant en 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	%N/N-1	2024	2023	2022	2021	2020
Impôts taxes	+4,55 %	4 453 564	4 259 944	4 066 424	3 880 418	3 970 270
Dotations particip.	+2,68 %	1 362 278	1 326 775	1 209 525	1 251 096	1 127 898
Produits services	+2,55 %	742 632	724 157	609 684	543 315	420 420
Att. Charges	-35 24 %	54 418	84 031	98 125	74 732	87 180
Autres produits	+35,00%	370 580	274 501	243 558	248 370	255 075
Produits exception.						
	Dt cessions	6 027	127 639	529 835	30 396	150 943
TOTAL RECETTES REELLES	+ 2,83 %	6 989 500	6 797 047	6 757 152	6 028 327	6 011 786
Opération d'ordre		4 214	4 214	29 627	3 424	
TOTAL		6 993 714	6 801 261	6 786 780	6 031 751	6 011 786

FAITS MARQUANTS 2024 DEPENSES

• Charges générales

- Le poste électricité est à retraiter d'une partie des avoirs remboursés en produits, la charge nette sur ce poste est d'environ 170k€ (soit une baisse réelle de 20 k par rapport à 2023) – globalement les postes énergie ont baissé de 48k.
- Les couts d'entretien notamment terrains continuent de progresser

• Dépenses de personnel

- Les charges de personnel sont maîtrisés sur une année de grande stabilité. La progression globale de 3,5% est le fruit des évolutions de carrière et l'augmentation de certains taux de charges.

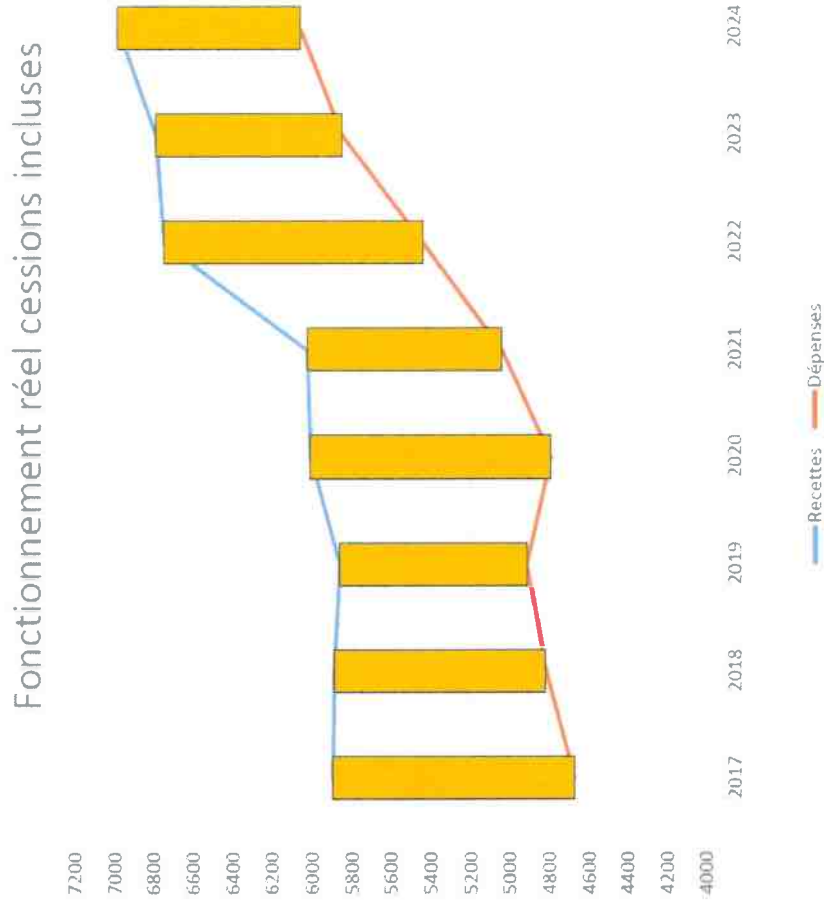
• Autres charges

- Ce chapitre enregistre un abandon de loyer au profit du CCAS (pour la Résidence Les Rosiers) pour 106 k€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	% N/N-1	2024	2023	2022	2021	2020
Charges générales	+ 4,82%	1 777 583	1 695 890	1 687 704	1 445 907	1 273 651
Charges personnel	+ 3,50%	3 610 485	3 488 352	3 228 456	3 102 850	3 032 196
Att. Produits	NS	10 681	49 185	8 940	5 971	7 732
Autres charges	+ 9,36%	592 569	541 843	435 639	402 125	400 879
Charges financières	-11,69%	64 170	72 664	74 119	83 053	71 345
Charges exception.	NS	7 560	2 703	6 967	2 496	7 113
DEPENSES REELLES	+ 3,63 %	6 063 047	5 850 637	5 441 825	5 042 403	4 792 916
Dépenses d'Ordre incluses		291 770	384 657	780 146	199 598	337 879
TOTAL		6 354 817	6 235 394	6 221 971	5 242 001	5 130 794

Evolution	
Fonctionnement Réel	
(hors transferts)	
RECETTES 2024....	6 990 K€
DEPENSES 2024....	6 063 K€
EXCEDENT 2024	927 K€
Dt cessions néant...	
Rappel 2023 :	947 K€ (857k h.c.)
Rappel 2022 :	1316 K€ (800k h.c.)
Rappel 2021 :	986 K€ (986k h.c.)
Rappel 2020 :	1220 k€ (1094k h.c.)
Rappel 2019 :	948 K€ (868k h.c.)



Evolution de la chaine de l'Epargne

tableau en k€	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Produits Fonct (hors cessions)	6 990	6 707	6 241	6 028	5 886	5 784
- Charges fonctionnement	5 999	5 778	5 368	4 959	4 722	4 832
= EXCEDENT DE GESTION	991	929	873	1 069	1 164	952
- Intérêts	64	73	74	83	71	84
= EPARGNE BRUTE ou CAF	927	856	799	986	1 093	868
- Capital remboursé	245	243	280	213	236	307
= EPARGNE NETTE	682	613	519	773	857	561
+ Cessions d'actifs	0	90	516	0	126	80
+ Recettes invests (FCTVA-T.Amengt)	249	211	119	384	589	331
= CAPACITE PROPRE INVEST ANNUELLE	931	914	1 154	1 157	1 572	972

CA 2024 – RECETTES D'INVESTISSEMENTS

• Subvent. Investissements	451 135 €
• Emprunts	0 €
• Dotations, fonds divers	249 468 €
• Excédent de fonctionnement capitalisé	88 443 €
• TOTAL RECETTES REELLES	789 046 €
• <i>Opérations d'ordre et patrim.</i>	295 726 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	1 084 772 €

CA 2024 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	(2024)	(2023)	(2022)	(2021)
• DEP D'EQUIPEMENT	1 478 964	1 989 972	792 137	510 242
• DEP FINANCIERES	245 758	242 502	296 293	212 723
• Autres (reversRecettes)	1 281	9 081		
• TOTAL DEPENSES	1 726 004	2 241 555	1 088 430	722 965
Dépenses d'ordre	8 170	4 214		
TOTAL DEPENSES INVESTISSMTS	1 734 174	2 245 768		

CA 2024- Dépenses d'investissements

- **Une opération majeure** : Maison de la Petite Enfance

- Maison Petite Enfance réalisé à 95 % soit 839 k€ sur 2024

- **Des programmes en cours**

- Extension cimetière en cours : 173 k€ sur 2024
- Espace Galbé en fin de programme : 61 k€ sur 2024

Les réalisations 2024 (>10 000€) sur total de 407 k€

- Eclairages..... 55 349 €
- Démolition ex –Foyer des Jeunes. 44 987 €
- Travaux voirie..... 77 920 €
- Etudes et MOE Quartier des Fleurs.. 16 944 €
- Travaux toiture salle D..... 25 683 €
- Sols souples GDM..... 12 348 €
- Wifi complexe sportif..... 21 306 €
- Cuisine aménagée Capucine..... 12 294 €

CA 2024 - ETAT DE LA DETTE

Années	K €	Par habitant
2021	2 895	457
2022	3 115	492
2023	2 873	446
2024	2 630	411 (6403 habitants)

CA 2024 – annexe environnementale

© 2005 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 258: 103–110

Task Description		Performance Metrics		Efficiency		Quality		Cost		Risk	
Task ID	Task Name	Completion Rate (%)	Time Taken (h)	Defects Found	Defects Fixed	Cost per Unit (\$)	Customer Satisfaction	Incidents	Incidents Resolved	Incidents Pending	Incidents Closed
001	Task 1: Initial Setup & Configuration	95%	12.5	2	2	1.50	4.5	1	1	0	0
002	Task 2: Data Collection & Analysis	88%	15.0	3	3	1.80	4.2	2	2	1	0
003	Task 3: Model Development & Training	92%	18.0	4	4	2.00	4.8	3	3	2	1
004	Task 4: Model Evaluation & Validation	90%	16.0	3	3	1.70	4.6	2	2	1	0
005	Task 5: Deployment & Monitoring	85%	14.0	2	2	1.60	4.4	1	1	0	0
006	Task 6: Documentation & Reporting	98%	10.0	1	1	1.20	4.9	0	0	0	0
007	Task 7: Final Review & Sign-off	99%	8.0	0	0	1.10	5.0	0	0	0	0
008	Task 8: Project Closure & Archiving	97%	9.0	1	1	1.30	4.7	0	0	0	0
009	Task 9: Post-project Feedback	96%	11.0	2	2	1.40	4.6	1	1	0	0
010	Task 10: Final Report Generation	94%	13.0	2	2	1.50	4.5	1	1	0	0

[illegible]

Compte Administratif 2024

	Résultat cloture 2023	Part affectée investissement	RESULTAT EXERCICE 2024	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	1 463 994	- 88 443 €	638 896 €	2 014 447 €
Investissement	942 912		- 649 402 €	293 510 €
TOTAL	2 406 906	- 88 443 €	-10 506 €	2 307 957 €

Monsieur TRIQUET : le compte administratif 2024 qui vous est présenté a été étudié en commission finances le 22 avril dernier.

D1 : L'année 2024 se solde par l'exécution du budget selon les données chiffrées suivantes :
Pour le fonctionnement : recettes 6 993 714 € - dépenses 6 354 827€ soit un excédent de fonctionnement de 638 896 €.

Pour l'investissement : recettes 1 084 772 € - dépenses 1 734 174 € soit un résultat négatif de 649 402 €.

Ces montants correspondent aux totaux des sections respectives incluant les transferts entre sections. Ce sont les chiffres intrinsèques de l'année sans reports antérieurs et sans les restes à réaliser.

D2 : Pour compléter ces données générales, il convient d'appréhender les Restes A Réaliser en investissements soit un montant net de 774 700 € correspondant aux montants d'engagements souscrits en dépenses d'investissements de 849 600 € et aux subventions accordées non encore perçues pour 74 900 €.

Je précise que ces résultats ont fait l'objet d'une reprise par anticipation dans le budget 2024 voté le 20 mars dernier.

D3 : FONCTIONNEMENT RECETTES :

Pour la section fonctionnement, il y a lieu de souligner les points suivants en recettes :

- Les recettes fiscales évoluent de 4,55% alors que la réévaluation des bases valeurs locatives était de 3,8%, d'où une évolution intéressante des bases.
- Les droits de mutation n'ont diminué que de 11 k€, c'est une moindre baisse que celle attendue.
- Les dotations de l'Etat se sont maintenues, malgré une baisse du FCTVA
- Les ventes de services ont progressé de 2,55% en lien avec les évolutions des tarifs pratiqués et une année plus porteuse de produits dans le domaine culturel.
- Le chapitre « Autres Produits » inclut la régularisation de facturation EDF à hauteur de 74k€, des remboursements de droit d'auteur 2023 pour 11ke.

Cessions actifs : Néant en 2024

D4 : Le tableau comparatif des Recettes de fonctionnement vous permet de visualiser les évolutions par chapitre.

Nos recettes réelles hors transferts de section ont progressé de 2,83 % par rapport à 2023 cela représente environ 200 k€ supplémentaires.

D5 : FONCTIONNEMENT DEPENSES :

Les postes énergie sont du fait des évolutions des marchés (eux-mêmes conséquences des tensions géo-politiques et des fluctuations macro-économiques) des lignes assez variables en coût alors même que nos consommations notamment électriques continuent de baisser. De plus, des problématiques de facturation de notre fournisseur ont généré des re-facturations régularisatrices qui ont été remboursées (cf les produits de la diapo précédente).

- Charges générales
 - Le poste électricité est à retracter d'une partie des avoirs remboursés en produits, la charge nette sur ce poste est d'environ 170k€ (soit une baisse réelle de 20 k par rapport à 2023) – globalement les postes énergie ont baissé de 48k.
 - Les coûts d'entretien notamment terrains continuent de progresser
- Dépenses de personnel :
 - Les charges de personnel sont maîtrisées sur une année de grande stabilité. La progression globale de 3,5% est le fruit des évolutions de carrière et l'augmentation de certains taux de charges.
- Autres charges

- Ce chapitre enregistre un abandon de loyer au profit du CCAS (pour la Résidence Les Rosiers) pour 106 k€.

•

D6 : Tableau comparatif des dépenses

Nos dépenses 2024 augmentent de 150 k€ par rapport à 2023 soit 3,63%

Les dépenses d'ordre qui apparaissent correspondent aux amortissements ainsi qu'aux transferts de prix de vente des immobilisations pour les années précédentes : ceci expliquant les variations.

D7 : Schéma évolution

Ce comparatif a pour objectif de visualiser l'évolution pluri-annuelle où nous constatons une évolution constante de nos masses budgétaires accompagnée d'une stagnation de notre excédent annuel.

Hors cessions de biens, l'excédent de fonctionnement réel ressort à 927 k€ pour 2024. En comparaison avec les années précédentes hors cessions (chiffres entre parenthèses h.c.), le maintien en euros courants ne doit pas faire oublier l'inflation ; en 2019, 868 k€ représenteraient 1 029 k€ selon le calculateur de France-inflation. Soit 18,6% d'évolution en euros constants.

D8 : Chaîne de l'Epargne

Ce tableau comparatif permet de déterminer la capacité de la Ville à investir sur ces fonds propres après prise en compte des éléments du budget d'investissements.

Nous retrouvons notre Epargne brute de 927k€ par différence entre l'excédent de gestion et les intérêts de la dette.

Les remboursements d'emprunts sont juste couverts par les recettes d'investissements (taxe aménagement et FCTVA) en 2024. Notre capacité propre hors financement externe reste inférieure à 1 m€, sur une année 2024 qui n'est pas encore marquée par les décisions portées à charge des collectivités locales qui prennent effet en 2025 et pour lesquelles je renvoie au budget 2025.

D9 : Investissements recettes

Nous avons perçu pour 451 k€ de subventions en 2024

- Prg GALBE 105 k (Région)
- Prg MPE 272 k (Région + CAF)
- Prg Eclairage 46 k (Fds Vert)
- Prg pistes cyclables 22 k (Laval Agglo)
- Prg Extens cimetière 3 k (DETR)
- Trx bâtiments scolaires 2,5 (TEM)
-

Le FCTVA pour 177k (en lien avec les investissements éligibles de 2023) et la taxe aménagement de 71k€ forment la ligne dotations-fonds divers de 249 468 €. Notons la forte baisse de la T.A qui était encore de 113k l'année précédente.

Le total de la section est formé par le report de fonctionnement antérieur affecté à l'investissement et le transfert des amortissements pour atteindre le total de la section soit 1 084 772 € de recettes.

D10 : Investissements dépenses

Le total des dépenses d'investissements pour 2024 est de 1 734 174 € dont :

- Remboursements de crédits pour 245 k€
- Reversement de recettes d'invest 1 k€
- Dépenses réelles (payées) 1 478 k€

D11 : Détail des dépenses

La construction de la Maison de la Petite Enfance a été le programme socle de l'année 2024 puisque 50% du montant des dépenses d'investissements y ont été consacrées.

D12 : Détail des réalisations divers 2024 pour 407 000 €

D13 : Etat de la dette

En l'absence de recours à de nouveaux emprunts, nous nous sommes désendettés de 243k€. Le stock de dette au 31/12/2024 est 2 630 k€, ce qui représente une dette de 411 €/habitant et 2,9 années de d'épargne brute.

D14 ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

A compter de 2025 (**présentation** des comptes 2024), les collectivités locales de plus de 3500 habitants ont l'obligation de présenter une annexe technique intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». Pour cette 1ère année d'application, la portée de ce document est limitée à 1 seul axe d'évaluation de certaines dépenses d'investissements (sur les 6 axes de la taxonomie européenne support de la méthode retenue à l'art. 19 du règlement de l'UE 2020/852). Il s'agit de la cotation de ces dépenses selon leur impact sur « l'atténuation du changement climatique » présentée pages 156 et 160 du document normé du C.A.

En application de la nomenclature de cotation, dans nos dépenses 2024, les lignes relatives aux pistes cyclables, aménagement de voirie en faveur des circulations piétonnes ou cyclables ainsi que le programme de travaux à Galbé sont classées en impact favorable.

La construction de la Maison de la Petite Enfance présente au vu de la cotation un impact neutre car n'ayant pas occasionnée de dépenses en faveur de la décarbonation ou de la performance énergétique en surcoût de 7% par rapport au coût de la construction aux normes en vigueur.

D15 SYNTHESE CA

Pour conclure cette présentation, voici le tableau récapitulatif des résultats.

A fin 2023, notre résultat de clôture était de 2 406k€, nous avons réalisé un résultat positif de fonctionnement de 638 k€, un résultat négatif sur la section investissements de 649k€, le résultat de clôture global à fin 2024 des 2 sections ressort à 2 307 957 €. Il correspond strictement au résultat que nous avons repris par anticipation sur notre Budget Primitif 2025. Nous procéderons donc à l'affectation de celui-ci sans qu'il y ait lieu d'établir de budget supplémentaire.

Monsieur POISSON : le montant d'investissements réalisés est assez conséquent, dont certains sont achevés comme la maison de la petite enfance et d'autres sont en cours de finalisation et d'autres encore à poursuivre comme l'éclairage. On sait que nous n'avons pas un niveau de recettes qui rentre aussi vite que les dépenses, d'où une vigilance accrue sur les dépenses ne serait-ce qu'avec les décisions qui nous sont imposées. Nous avons une dette tout à fait correcte mais ce n'est pas pour cela que nous pouvons investir plus, il faut toujours regarder l'écart entre nos recettes et nos dépenses pour être capable de couvrir d'une part la dette et pouvoir continuer malgré tout à investir comme l'entretien de nos bâtiments qui est un élément important dans les investissements, on le voit avec la résidence Les Rosiers.

Monsieur PERRIER : les commentaires sont intéressants et permettent à chacun d'y voir clair. Globalement la situation de la commune est bonne si on compare avec d'autres communes. Tout le monde ne peut que se féliciter d'avoir une commune en bonne situation financière et je tenais à le dire. Même si on sait que l'avenir va être difficile, on n'est pas dans une situation de crise comme plusieurs communes peuvent l'être aujourd'hui.

Monsieur POISSON : c'est vrai, on sait qu'on a toujours des perspectives d'évolution malgré tout. Le jour où la construction va repartir, on sait qu'on a encore des espaces qui permettront de faire évoluer la population.

Affectation des résultats du Compte Administratif 2024

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Suite au vote du Compte Administratif 2024,

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 à la section d'investissement pour un montant de 481 189,71 € et le solde de 1 533 257,68 € en report à nouveau de la section fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025

Concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par Madame LURSON, receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur POISSON.

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention ARS : Extension de la maison de santé

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports expose le rapport suivant :

La population en constante augmentation et la demande croissante de médecins sur la commune ont incité la Mairie à engager un projet d'extension de la maison médicale de Bonchamp. Cette extension est envisagée sur le terrain disponible à l'Est de la construction, elle permettra de recevoir de nouveaux cabinets médicaux et une salle de réunion pour les échanges entre les différents praticiens. Le projet d'extension intégrera l'actuelle zone de rangement d'une surface d'environ 10 m². La surface utile du projet est estimée à 250 m².

L'agence régionale de santé peut accompagner financièrement, sous conditions, la création ou l'extension de MSP, dans le cadre d'un plan national 400 MSP.

Les projets ciblés sont des projets de construction ou d'extension de locaux avec un portage public.

Pour les projets d'extension de MSP, une attention particulière pourra être portée aux locaux destinés à accueillir les docteurs juniors qui arriveront sur les territoires en 2026.

Plan de financement :

Dépenses :	
estimatif des travaux :	538 750 €
Recettes :	
DETR 2025 :	269 375 €
ARS :	80 000 €
Autofinancement :	189 375 €

TOTAL	538 750 €

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ARS pour le financement du projet d'extension de la maison de santé.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : la demande de subvention est à faire avant fin juin et la prochaine réunion de conseil est le 4 juillet, d'où cette subvention supplémentaire. Nous pourrions également demander 20 000 € au Département et l'agglomération est en train de s'interroger sur un accompagnement du bâti. Il y a eu toute une étude sur la problématique santé sur le territoire et on était plusieurs à dire qu'effectivement il y a nécessité de répartir les locaux sur le territoire pour que ce soit accessible à tout le monde même si on n'est jamais sûr qu'un médecin s'installera. Il y a encore des médecins à vouloir investir mais la plupart préfèrent travailler en équipe.

Monsieur PELLOQUIN : les professionnels de santé ont été reçus la semaine dernière avec présentation du programme élaboré par l'architecte mandaté qui a reçu un bon écho.

Monsieur TRIQUET : nous aurons le retour de la DETR mi-juin. S'il y a une enveloppe dégagée par l'agglo, les bénéficiaires ne pourraient pas prétendre à une participation de ce fonds de concours exceptionnel pour les maisons de santé si les subventions déjà obtenues atteignaient 50% du projet. Ce matin dans la presse locale, il est question de l'engagement moral signé par les différentes communes sur une charte qui

visé à éviter la concurrence intra-muros. C'est plus un engagement moral pour lancer ce futur fonds de concours exceptionnel.

Monsieur PERRIER : sur cet article, il est question des prix de location fixés au m² des différentes maisons de santé de Laval Agglo et si mes souvenirs sont bons, le prix est entre 7 et 10 € le m² suivant les communes et je ne me rappelle plus à combien on est sur Bonchamp.

Monsieur TRIQUET : nous sommes au milieu de la fourchette.

Monsieur PERRIER : j'aimerais également qu'on puisse voir les plans de la maison de santé car c'est un sujet qui nous intéresse et qu'on a soutenu depuis le début.

Monsieur PELLOQUIN : c'est tout frais car nous les avons découverts mardi lors de la réunion.

Monsieur POISSON : les plans seront présentés, il n'y a pas de soucis.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Enquête publique Parc Grand Ouest

Monsieur POISSON : l'enquête est terminée et il y a eu un retour favorable des commissaires-enquêteurs et nous avons également reçu un courrier du Département par rapport à la question sur laquelle nous avons délibéré d'avoir ce barreau entre Bonchamp et Argentré pour éviter un afflux de circulation dans les deux communes et il est tout à fait prêt à lancer une étude d'opportunité pour ce barreau entre les deux communes.

Monsieur PERRIER : c'est positif et on aimerait que ce courrier soit annexé au procès-verbal du conseil.

- Réunion hier à Bonchamp sur le PLUi

Monsieur POISSON : il a été question de l'armature territoriale et voir quel regard on avait sur les communes pour l'avenir. Nous sommes encore dans des choses générales. C'est un dossier assez lourd mais qui avance.

- Relais Petite Enfance

Monsieur POISSON : nous avons les entretiens la semaine prochaine avec un jury composé des 4 maires des communes concernées, à savoir Bonchamp-Argentré-Louvigné et Soulgé. Il y aura un temps partagé avec les 3 autres communes qui n'avaient pas de RPE. Nous avions avant un temps plein sur ce RPE avec 75 assistants maternels, mais aujourd'hui il y en a moitié moins d'où l'intérêt de mutualiser cette compétence.

Compte rendu commission sports du 17/04/2025

Présents :

Jérémy Leroux (adjoint aux sports et environnement)
Patricia Chopin (élue, membre de la commission sports)
Alain Hutter (Président ESB)
Stéphane Bahon (Directeur service des sports)

Excusé :

Jonathan Bouré (élu, membre de la commission sports)

1- Challenge de la ville la plus sportive

Point d'avancement du dossier

- Date jury pour préparation visite en 3 temps, **date validée au 6 mai 2025**
- Intégrer Michel Triquet, Thierry Quentin et Vincent Foucain à cette date le matin lors du temps **questions/réponses**
- Déroulement de la journée :
 - **Matin** : 10h-12h30, discussion sur politique sportive municipale (les élus et groupe travail)
 - **Midi** : repas
 - **Après-midi** : visite site sportif
 - **17h30-18h30** : rencontre des **sections**
- Remise **label** 13 décembre à Craon

2- Budget 2025

Eclairage terrain de football 2 et 3 (70 000 €)
Portes des secours salle de danse et tennis (7500 €)
Robot **tondeuse** (38 500 €)
Rénovation 2 vestiaires salle A (plan pluriannuel sur 3 ans) (20 000 €)
Rénovation **cafétéria** salle A (10 000 €)
Participation achat **minibus** (2 X 7 500 €)

3- Point service des sports (Stéphane Bahon)

- a. Accueil collège la salle
Dédommagement à hauteur de 1500 €
Convention mise en place jusqu'au 23/06.
- b. Dossier **héritage** 2024
Semaine avant les vacances de printemps, du 31/03 au 04/04
Travail avec les 2 écoles de **Bonchamp** (divers ateliers) du CP au CM2 y compris GDM et espace jeunes le mercredi.
Accueil 400 enfants sur la semaine
6 **activités** de proposées (vélo, **exposition** sur histoire JO, cécifoot, jeux d'**opposition**, basket 3*3, parcours fauteuil en fil rouge)

c. Journée héritage 2024

18/06, implication des sections

Mail envoyé, après les vacances de printemps, aux sections pour participation à cette journée.

Mise en place d'ateliers découvertes par les sections

GDM le matin avec espace jeunes, ouverture à tous l'après-midi.

Communication sera mise en place pour avertir de l'évènement.

d. Départ de Brigitte Raba le 01/05, recrutement terminé, 1 candidate retenue

Arrivée de Marion Guittat le 1/04/2025

Contrat 35h avec mission en plus contrat CAF et CTG

e. Table Teq

Achat d'une table pliante en intérieur (stockage en salle D) et mise en place d'une table extérieure à côté des terrains de padel par intermédiaire de ESB (Offre de la FFCO)

Prévoir la repose des arceaux vélos à proximité des terrains 3*3

f. Divers

Fin des interventions des éducateurs dans les sections le 16/05

Envoi des besoins aux sections pour le temps des éducateurs et planning salles

Demandes d'alternants BPJEPS (stagiaires)

Réception finales UGSEL, championnat national handball

4- Point ESB (Alain Hutter)

Minibus « utilitaire » immatriculé, assurance pris en charge par ESB, en fin d'aménagement

Nouveau matériel sport et santé mis à disposition (2 tapis de marche et 1 vélo) en mezzanine

Réunion CA de l'ESB le 23/04/2025

5- Travaux en cours

Point avec V.Foucoin du 03/04/2025 :

- Eclairage salle G: pb lors de la mise en service (essentiellement lors de l'allumage) ; Pb de pilotage ; Mail fait par Vincent aux sections badminton, basket, service sport pour prévenir du dysfonctionnements et manipulation
- WIFI complexe sportif : les ponts ont été remplacé
- Eclairage salle tennis de table : budgéter le remplacement des luminaires sur 2025
- Suites visites parc des sports :
 - Tennis : **Vigilance sur les points électriques** dans le club house, point à faire avec le tennis pour installation d'une prise et
 - Basket: **Présence de bouteilles de gaz** dans local basket salle A
->Mail à faire aux sections sur rappel sécuritaire soit par adjoint soit par ESB, il est **convenu en commission sport** que ce rappel soit fait par la **municipalité**

Local vêtement rangement Jazzline: Vêtements inflammables dans une zone non coupe-feu -> point à faire avec JP et VF
Affichage Judo à remplacer par DOJO

- Tournoi foot jeunes Pentecôte:

Prêt de matériel y compris containers, demande à faire en Mairie pour validation par le Maire pour signature
Autorisation de mise en place débit de boisson (courrier à Mairie)
Arrêté fermeture rue des sports, demande en Mairie (Angélique)
Idem pour les parkings (arrêtés?)

- Tournoi des écoles Hockey sur gazon 6/06/2025

Utilisation terrain synthétique -> demande à faire à Laval Agglo idem
Mise à dispo 2 éducateurs toute la journée voir 3 (à confirmer)
Idem maire pour terrain 9
Traçage bleu, ok par service technique (benjamin doit prévenir 1 mois avant Vincent)
Point eau: ok pour tuyau posé par service technique
Car: accès par la rue des sports
Car régie: besoin en électricité, ok pour rallonge et branchement (puissance et modèles prises ?)
But de foot à enlever (Quel terrain ?)
RDV à caler sur site avec Vincent

Salle A: Le chauffe-eau de la cafétéria sera remplacé en même temps que les travaux rénovation

Galbé: Point à caler avec JP et VF

Terrain basket 3*3 : Enrobé à faire autour de sorte à ne pas abîmer le terrain, mise en place de poubelle

6- Création groupe travail structure foot

Réunion du 17/04/2025

Mise en place du groupe

7- Divers

- a. Compte rendu commission sport Laval Agglo par Patricia Chopin
- b. Point foot entretien des terrains

Prochaine réunion commission sports le 22 mai 2025 à 20h



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Compte-rendu de la réunion du mercredi 2 avril 2025 à 18h30
en mairie (salle du conseil)

Présents : Mme Rachèle LECOURT, M. Matthieu PERTUE

Personnel mairie : Mme Virginie VIELLEPEAU, Adjointe Pôle Jeunesse

Jeunes conseillers municipaux présents : Emma GILLOT, Eitan GODMENT, Victorine IKRAL, Raphaël LECOURT, Jules LETESSIER, Baptiste MOUSSU

Excusés ou absents : Mme Janick LECHAT
Mme Josiane CORMIER
Mme Fabienne LERIDOU

Le secrétariat de séance est confié à Mme Virginie VIELLEPEAU.

Ordre du jour :

- Point sur les projets évoqués
- Choix des projets à retenir
- Préparation de la journée citoyenne du 4 octobre 2025
- Budget alloué pour le « CMJ »
- Questions diverses

Mme Rachèle LECOURT, ouvre la séance à 18h30 accompagnée de M. Matthieu PERTUE.

Point sur les projets évoqués

Mme Rachèle LECOURT présente aux jeunes conseillers les avis de la commission « CMJ » concernant les 5 projets qu'ils ont proposés :

1. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE PÊCHE ACCESSIBLE ET OUVERT A TOUS

Actuellement la commune n'est pas en mesure de proposer un lieu pour mener à bien ce projet. La loi sur l'eau régit la création de plan d'eau ou de réhabilitation des mares. Ce projet n'est donc pas réalisable pour l'instant.

En revanche, les jeunes conseillers peuvent s'ils le souhaitent organiser une journée Pêche (initiation, concours de pêche...) en partenariat avec un propriétaire privé et une association de pêche.

2. ORGANISER UN CARNAVAL

La commission valorise l'idée du carnaval regroupant les différents acteurs locaux. Elle tient à informer les jeunes que ce projet est réalisable sur le long terme (lancement du projet en juin pour une finalité au printemps 2026) et nécessite beaucoup d'investissement de la part des jeunes conseillers.

3. CRÉER UNE LUDOTHÈQUE COMMUNALE

La commission ne peut pas se prononcer pour l'instant car elle estime qu'elle ne possède pas assez d'éléments à l'heure actuelle. Elle propose donc aux jeunes conseillers d'étoffer leur projet.

4. DÉVELOPPER LE SKATE PARK

La commission valide la possibilité de développer le skate park en donnant aux jeunes conseillers la possibilité d'investir dans un nouveau module en concertation avec les services concernés (services techniques municipaux, Maison des Sports et la Jeunesse).

5. PRÉVENTION « FREULONS ASIATIQUES »

Le projet a déjà démarré avec l'accord préalable de la commission.

Pour rappel, les jeunes souhaitent sensibiliser les habitants de la commune aux « freulons asiatiques » (article dans le Bonchamp infos, construction de pièges lors de la journée citoyennes...)

Choix des projets à retenir

Mme Rachèle LECOURT donne la parole aux jeunes conseillers afin de connaître leurs choix concernant les projets qu'ils souhaitent retenir.

Après concertation, ils ont décidé de retenir les projets suivant :

- **PRÉVENTION « FREULONS ASIATIQUES »**
Poursuite du projet
- **DÉVELOPPER LE SKATE PARK**
Installation d'un nouveau module
- **CRÉER UNE LUDOTHÈQUE COMMUNALE**
Développer le projet (sondage, visite de ludothèque, coût de l'investissement, fonctionnement...)

Préparation de la journée citoyenne du 4 octobre 2025

Un temps de travail entre les jeunes conseillers et Mme Virginie VIELLEPEAU va être mise en place afin de préparer la journée.

Budget alloué pour le « CMJ »

Mme Rachèle LECOURT a le plaisir d'annoncer aux membres du CMJ qu'ils ont un budget alloué de 7000€ pour l'année 2025.

Questions diverses

Les jeunes conseillers ont fixé le prochain temps de travail avec Mme Virginie VIELLEPEAU. Il aura lieu le mardi 29 avril prochain à 18h à l'Espace Jeunes.

Pour rappel, dates des prochaines réunions CMJ : 25 juin, 8 octobre et 10 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

* * *

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Étienne POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séances des 01/04 et 06/05/2025, **pas de compte-rendu**

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 11/04, 16/05, 13/06, 11/07, 19/09, 10/10, 07/11, 05/12, 16/01, 27/02 et 03/04/2025, **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 03/07, 28/08, 25/09, 16/10, 06/11, 11/12, 08/01, 05/02, 12/03, 01/04 et 14/05/2025, **pas de compte-rendu**

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 13/05/2025.

Biodiversité et environnement

1. **Délibération - Programme d'actions Bois de l'Huisserie 2025** et programme des coupes fin 2025/2026.

Le plan d'aménagement forestier du Bois de l'Huisserie a pour enjeux le paysage et l'accueil du public, l'écologie et la production de bois, le plan d'actions 2025 est complété par des travaux de replantation de la parcelle 4U qui avait subi un incendie, des travaux d'entretien de la régénération spontanée parcelles 19A et 20A et, de manière récurrente, matérialisation des lots de bois de chauffage. Impact budgétaire, 23 k€ TTC.

2. **Délibération - Convention Javo/Agglo** - Étude par un Groupe d'étudiants concernant la gestion des 58 bassins d'orage pour une surface de 240 620 m² dont 3 à Bonchamp pour 29 362 m², fin 2025/début 2026, les coûts de l'étude sont pris en charge par le JAVO.

3. **Présentation des marchés d'insertion sur les espaces verts** (3 sites) et bassins d'orage (31 BO)

Deux marchés sont attribués : Alternati pour les 3 sites pour 16 588 € HT et Génie pour les 31 bassins d'orage pour 12 000 € HT.

Un groupe d'échanges des Services Espaces Verts des communes s'est réuni le 24 janvier avec la participation de 15 communes et 50 élus et agents. Cette rencontre se poursuivra l'hiver prochain.

Agriculture et alimentation

4. **Compensation collective** : présentation des projets déposés : Biocoop dans le cadre du PAT pour soutenir des projets d'expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire et création de la Motte Babin avec une enveloppe financière de 224 060 € répartie sur 12 projets.

5. **Délibération - candidature à un appel à projets, de la société BIOCCOOP**, afin de soutenir des projets d'expérimentation de Sécurité Sociale Alimentaire en France. Laval Agglo, dans le cadre de sa mission PAT en 2025, a déposé un dossier de candidature en lien avec l'association Civam Bio 53 et la coopérative Mayenne Bio Soleil.

Gestion des Déchets

6. **Présentation des actions 2025** : Sacs de déchets ramassés dans les fossés (dont 5 m³ zone des Touches), implantation d'aires de compostage, 2 à Laval, 2 à Bonchamp et 1 à St Berthevin avec formations, stands de présentation des techniques de réduction des déchets verts à Changé, l'Huisserie, Argentré et Avesnières.

V - CULTURE

Élus siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séance du 08/04/2025.

1-Département Culture pour tous

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures – 2025 (*Intervention d'Emmanuel Tétedois - directeur du Département Cultures pour tous*).

Le groupement d'intérêt public (GIP) Cafés Cultures, créé en 2015, gère un fonds d'aide dédié aux cafés, hôtelleries et restaurants (CHR) destiné à favoriser l'emploi artistique et technique du spectacle vivant. Ce fonds est financé par le Ministère de la culture et par les collectivités territoriales qui souhaitent déployer ce dispositif sur leur territoire.

En 2023, un deuxième fonds est créé pour les associations et les collectivités. Il permet aux associations culturelles et aux collectivités (communes de moins de 3 500 habitants ou EPCI de moins de 7 000 habitants) de bénéficier d'aides pour organiser des événements artistiques.

Le fonds d'aide soutient l'emploi artistique du spectacle vivant toute discipline confondue.

Le fonds d'aide est abondé par des collectivités territoriales qui adhèrent au GIP Cafés Cultures. Cette adhésion permet, ensuite, aux employeurs du territoire concerné de pouvoir bénéficier de l'aide.

Laval Agglomération souhaite adhérer à ce dispositif afin de dynamiser l'offre culturelle sur son territoire.

Soutenir les artistes locaux et les lieux de diffusion occasionnels sur l'ensemble du territoire.

→ Renforcer l'attractivité du territoire par une programmation culturelle diversifiée et accessible.

L'engagement financier de Laval Agglomération, pour 2025, sera de 7 000 € :

- 41 050 € participation au GIP (15% des apports), 2 975 € versés sur le fonds CHR.

→ 2 975 € versés sur le fonds collectivités /Associations.

Laval Agglomération sera représentée aux instances du GIP par Madame Fabienne Le Ridou, élue à Bonchamp et à Laval Agglo en tant que titulaire et Monsieur Bruno Fléhard, élu à Laval et à Laval Agglo en tant que suppléant. Un travail de communication sera effectué auprès des communes de Laval Agglomération afin d'expliquer le dispositif.

2-THÉÂTRE LES 3 CHÊNES :

Programmation Culturelle 2025/2026 : (Intervention de Mélanie Planchenault - directrice du Théâtre les 3 Chênes)
Présentation de la programmation culturelle pour la saison 2025-2026

Une programmation pluridisciplinaire et professionnelle, avec une diversité des champs et esthétiques artistiques : musique, voix, théâtre, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objets.

Une vingtaine de spectacles et une trentaine de représentations.

Programmation de la 2^{ème} édition de temps forts initiés en 24/25 "Envie sauvage" les 27 et 28 septembre 2025 et "Journée internationale des droits des femmes" le 8 mars 2026.

Des spectacles ayant lieu aux 3 Chênes et en "hors les murs" dans les communes de proximité "les Échappées Belles".

Participation aux réseaux professionnels qui permettent, entre autres, la mise en place de tournées mutualisées...

Adhésion au Réseau Chainon - année 2025 : Le théâtre "les 3 Chênes" souhaite renouveler son adhésion à la fédération régionale du Réseau Chainon.

Cet abonnement lui permet, entre autres, de participer au repérage de la création artistique, d'accompagner, de soutenir les créations régionales et de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel pour accéder au festival du Chainon Manquant.

Cotisation de l'adhésion pour 2025 : 500 € TTC

Grille tarifaire 2025/2026 : La grille tarifaire pour la saison 2025/2026 évolue, seulement, pour les spectacles scolaires passant à 5 € au lieu de 4 € actuellement.

3-THÉÂTRE DE LAVAL :

Établissement Public Local "Le Théâtre de Laval" Modification des statuts : Les statuts de l'établissement public local "Le Théâtre de Laval" ont été adoptés par délibération en date du 28 septembre 2020 puis par délibération du 23 novembre 2021, les statuts ont été modifiés portant la désignation à 13 membres.

Par courrier du 2 avril 2025, la Région des Pays de la Loire a fait part de son souhait de ne plus siéger au sein du conseil d'administration de l'établissement public local "Le Théâtre de Laval" et donc, retirer le conseil régional ces membres statutaires.

Afin de maintenir l'effectif du conseil d'administration à 13 membres, il est proposé d'ajouter un membre associé en tant que personne qualifiée.

Les nouveaux statuts de l'établissement public seront présentés au conseil communautaire du 12 mai.

4-INFORMATIONS :

Réseau la Bib : Présentation du dossier informatique pris en charge par Laval Agglomération (Intervention de Clarisse Dire directrice du patrimoine et Béatrice Réauté responsable du réseau "La Bib")

L'une des fiches action du futur Contrat Territoire Lecture (CTU) prévoit la mise à niveau des outils de coopération, une harmonisation des équipements informatiques.

Un recensement du matériel utilisé et un bilan ont été effectués dans toutes les bibliothèques du territoire.

VI - SPORTS

Elus siégeant : Jérémy LEROUX, Patricia CHOPIN

Séance du 01/04/2025.

1-INTERVENTION de Mrs Julien MOREAU & Édouard MARQUET respectivement Président et Vice-président de l'ÉTOILE LAVALLOISE MAYENNE FUTSAL CLUB

2- DÉLIBÉRATIONS :

- NOUVELLE DEMANDE FAES 2025

•30e édition Marathon des Écluses le 28/09/2025 → avis favorable pour octroi subvention de 5 000,00 €

- PISCINES AQUABULLE ET ST NICOLAS

•Validation augmentation 1,7 % tarifs au 1/07/2025 (pas d'augmentation depuis 2023)

- RÉAMÉNAGEMENT STADE LE BASSER

• Avis favorable pour avenant à la convention groupement de commande désignant suppléants pouvant représenter le Pdt de Laval Agglo et le Directeur de la SASP Stade Lavallois MFC pour siéger à la composition de la Commission d'appel d'offre et du jury.

- CENTRE NAUTIQUE

Laval Agglo ayant identifié plusieurs problématiques concernant les locaux datant de 1969, des études de faisabilité préalables au réaménagement/restructuration de l'espace nautique sont nécessaires. Aussi la commission émet-elle un avis favorable de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPL LMA.

3-DIVERS

Présentation d'un scénario comme base de projet du Stade Francis le Basser

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Elue siégeant : Josiane CORMIER

Séances des 10/06, 26/08, 23/09, 21/10, 13/11, 20/02, 11/03 et 07/04/2025, pas de compte-rendu ou pas de séances

VIII - RESSOURCES - CLECT

Elus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 02/04/2025.

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Mise à jour Tableau des Emplois Permanents : 8 transformations de postes (dont 6 concernant un poste mutualisé) et 3 créations (dont 1 reclassement d'agent et 2 postes mutualisés)-

Impact financier +60k au Budget Annexe Transports et -13,5k au Budget Principal

Cette évolution intègre la réorganisation du service informatique suite au départ du DSI (retraite) et la création d'un nouveau poste d'ingénieur informatique.

- 2- Recrutement des vacataires (tâches ponctuelles) et des saisonniers.
- 3- Nouveau règlement mutualisé pour les formations.
- 4- Apprentissage : recrutement de 10 apprentis à la rentrée 2025.

FINANCES

- 5- COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Au niveau du Budget Consolidé : la CAF Brute Consolidée s'élève à 20 725 k€ soit une progression de 13%.

Cette évolution s'explique par différents phénomènes dont pour le BA Terrain des ventes conséquentes (+3,3 m€ soit +174% par rapport à 2023) ; pour le BA Transports une augmentation des recettes importante liée à l'augmentation de l'assiette des salaires suite à l'inflation générant des cotisations mobilité en forte hausse combiné avec des dépenses moindres suite au changement de DSP fin 2023 (et litiges non encore réglés).

Les investissements réalisés sont de 66 m€ dont 1/3 concerne l'Usine des Eaux.

L'en cours de la dette à fin 2024 est de 80,35 m€ (contre 71,7 m€ fin 2023), cette évolution est considérée comme raisonnable sachant que les emprunts nouveaux contractés en 2024 relatifs à l'usine des Eaux représentent 15,5m€.

- 6- Compte de Gestion
- 7- Garanties d'emprunts par L.A. au profit de Méduane Habitat sur 4 programmes immobiliers.
- 8- Avance du budget principal au budget eau : consentement d'une avance temporaire du BP au BA Eau afin de faire face aux échéances des travaux d'investissements en attente de la négociation globale de l'emprunt.

AUTRES INFORMATIONS

- 9- Révision du tarif des piscines à la rentrée : revalorisation de tarifs de 1,7%.

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Pas de séance.

L'Adjoint Responsable,

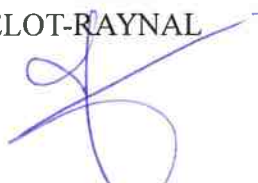
Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

- **Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales** : compte-rendu du conseil municipal des jeunes du 2 avril. Spectacle des élèves de l'école Bono Campo le 20 mai avec le big-band du Sud Mayenne.
- **Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports** : compte-rendu de la commission Sports du 17 avril : le 17 mai : inauguration de l'éclairage de la salle G, le 6 juin : tournoi des écoles organisé par la section hockey sur gazon, le 18 juin : héritage 2024.
Urbanisme : état d'avancement des opérations en cours :
 - Aménagement centre-ville Ouest : avancement des travaux par tranche
 - Bâtiment Procivis : inauguration le 26 juin à 11H00
 - Cimetière : livraison des caveaux
 - Résidence les Rosiers : dossier de consultation mis en ligne semaine prochaine pour une réponse attendue des entreprises le 23 juin et un début des travaux septembre/début octobre.
 - Chaufferie bois école maternelle : présentation à la commission mardi prochain.
 - Réception hier du programme d'éclairage public du Clos du Haras.
- **Commissions Culture-vie associative-communication** : le 22 mai : réunion publique d'ALB dans le cadre du renouvellement de l'agrément pour l'EVS. Le 13 juin : marché du court-circuit. Le 16 juin : réunion communication. Le 6 juillet : ouverture de la saison à Galbé.
Culture : spectacle le 6 mai destinés aux élèves des écoles maternelles. 3 spectacles proposés pour boucler la saison culturelle. Prochaine réunion le mardi 20 mai pour le choix de la plaquette de la programmation culturelle 2025/2026.
Médiathèque : le 17 mai : bourse d'échanges de boutures et de plans, les 25 et 28 juin : atelier adultes et enfants pour la création de papillons mobiles. Livraison de la tour Mangas inscrite au budget.
Jumelage : séjour à Diedorf du 28 mai au 1^{er} juin : 62 personnes inscrites et séjour des jeunes allemands à Bonchamp du 2 au 9 août.
Réunion 19 mai pour le bilan des illuminations de Noël et pour définir les travaux qui seront confiés lors de la journée citoyenne du mois d'octobre.
- **Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération** : Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Prochaine réunion du groupe de travail pour la journée citoyenne le 12 juin. Le 16 mai : rencontre d'un nouveau graffeur pour les fresques qui seront à réaliser aux Angenoises. 2 nouveaux référents de quartier : Bruno Bernal pour le quartier des fleurs et Chantal Grandjean pour le quartier Clos du Haras. Il manque toujours un 2^{ème} référent pour le quartier Nord-Est de la Chambrouillère.
Vie économique : les cellules commerciales du bâtiment Procivis sont livrées, dont une qui doit ouvrir mi-juin.
- Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 3 Juillet 2025 à 20H30.
- La séance est levée à 22H05.

La Secrétaire de séance :

Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :

Gwénaél POISSON

